

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1516896S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane Vézignol, directeur de la représentation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration au Mali, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant:

- aux missions dévolues à la représentation de l'Office au Mali telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée;
- à la gestion de la représentation de l'Office au Mali et ceux relatifs au recrutement local du personnel selon la réglementation en vigueur dans le pays, après accord du directeur général de l'Office français de l'intégration et de l'immigration;
- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation de l'Office au Mali, dans la limite des crédits alloués.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Vézignol, délégation est donnée à Mmes Assitan Sall-N'Diaye et Masega Diallo, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la représentation de l'Office au Mali, dans la limite des crédits alloués.

Article 3

La décision du 15 octobre 2014 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1421736S).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2015.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT